

## Il attaque le FBI après avoir passé 28 ans dans les prisons texanes

Ce Toulousain dénonce une expertise qui a conduit à sa condamnation pour le meurtre de son beau-père

Il a le regard las de ceux qui ont trop vu. Un demi-sourire anime furtivement ce visage triste lorsque, après s'être plié à une séance photo sur le Vieux-Port, il découvre l'effervescence toute méridionale qui y règne. "J'adore Marseille", glisse-t-il avec une pointe d'accent américain. Mais Pierryck Castellazzi, 62 ans, n'est pas venu de Toulouse pour faire du tourisme. Il avait rendez-vous avec son avocat, M<sup>e</sup> Molina, fondateur d'Assistance de défense pénale des Français de l'étranger (ADPFE), pour évoquer la plainte envoyée en mars dernier à Washington contre le FBI et les 20 millions de dollars qu'il réclame en réparation des vingt-huit ans passés dans les prisons texanes pour un meurtre qu'il a toujours nié.

"En France, le châtement c'est la prison, au Texas, la punition c'est ce qui se passe à l'intérieur de la prison."

Pour ce combat, il arbore le Thunder-bird fabriqué par un artiste zuni, la "chemise de guerre" des Lakotas offerte par un chamane sioux de l'Oklahoma et porte les cheveux longs - prolongement de l'âme pour les Amérindiens - depuis qu'il a quitté, l'an dernier, l'enfer carcéral qui a broyé son corps, mais pas son esprit. C'est dans le yoga et l'étude des croyances indiennes que Pierryck a puisé la force de décortiquer son dossier et de se lancer dans une croisade pour la défense des droits civiques, "si souvent bafoués dans les prisons texanes". "Pour survivre, j'ai dû devenir un guerrier spirituel", annonce-t-il. Mon activisme juridique est mon Dharma, mon devoir supérieur."

Un devoir auquel il se raccroche

pour tenter de s'extirper du cauchemar duquel il n'est jamais sorti depuis son arrestation un jour d'avril 1989, dans une villa de la banlieue de Houston. Le corps dénudé de son beau-père, gardien dans une prison du Texas, gisait dans le salon. Ken Churchill avait été tué de cinq balles et d'une dizaine de coups de tisonnier. La présence de Pierryck sur les lieux du crime à l'arrivée de la police, assurant être venu récupérer un ordinateur, en avait fait le principal suspect. D'autant que l'homme, alors âgé de 33 ans, avait un secret à cacher. Il était en situation irrégulière.

Pour rester aux États-Unis après l'expiration de son visa, il avait changé d'identité, prenant celle d'un petit Américain décédé, Charles Eugène Epley... Si sa mère, remariée au Texan, retournait régulièrement chez eux, à Toulouse, Pierryck comptait s'établir définitivement à Houston. Employé au service informatique d'une société pétrolière, il était désormais aux yeux de l'administration américaine, Charles Eugène Epley. Et c'est sous ce nom, qu'il était accusé de ce crime sordide.

La double vie de la victime, qui courait les clubs gays, constituait le mobile pour les enquêteurs. D'autant qu'un expert l'affirmait : une empreinte digitale partielle ne pouvant appartenir qu'à Pierryck avait été retrouvée sur une latte de bois, mêlée au sang de son beau-père... Refusant de négocier une peine de huit ans de prison, Pierryck décidait d'affronter le procès, convaincu que son innocence serait prouvée. S'il évitait la peine de mort et la perpétuité, il était condamné à quarante ans de prison. Incarcéré au Texas, il a dû affronter une double menace. Celle des gardiens et celle des gangs. La violence, les meurtres, le racket, les viols... étaient son quotidien durant près de trois décennies.

"En France, le châtement c'est la prison, au Texas, la punition, c'est ce

qui se passe à l'intérieur de la prison", résume-t-il, passant pudiquement sur ses nombreux passages à tabac, dont un qui lui a laissé d'insoutenables migraines en souvenir récurrent. "Ils ont voulu me faire tuer de la même manière que Randy Payne", lâche-t-il, en référence à ce jeune détenu battu à mort sous les yeux des gardiens en 94... Muré dans sa solitude, Pierryck s'est sauvé par son activisme juridique. Pour lui et les autres. Face aux échecs des interventions diplomatiques françaises, et sans espoir de remise de peine, il a fait appel à un "parole board", une commission chargée de décider de la libération conditionnelle d'un criminel. La septième tentative fut la bonne. À l'été 2017. Quelques mois plus tard, il rentra en France. La libération mais pas la fin du cauchemar.

Le FBI doit assumer la responsabilité d'avoir violé les lois fédérales.

"J'y suis toujours. Je vis dans la douleur chronique causée par les blessures que j'ai subies. Des lésions cérébrales et des troubles de stress post-traumatique, soutient-il. Le FBI doit assumer la responsabilité d'avoir violé les lois fédérales en refusant une procédure régulière et un procès équitable à des accusés tel que moi." S'il ne peut espérer un nouveau procès, il entend contester les affirmations de l'expert en empreintes digitales, corroborées par "aucune analyse scientifique". M<sup>e</sup> Molina se rendra prochainement à Washington afin de rencontrer les avocats américains qu'il a choisis pour porter l'action aux États-Unis. Sans Pierryck. "La France c'est très bien. Aucune raison de partir ailleurs", lâche-t-il, en promenant son regard triste sur la vie du Vieux-Port.

Laetitia SARIROGLOU



Pierryck Castellazzi, ici lors de son passage à Marseille en avril dernier, a porté plainte contre le FBI et réclame 20 millions de dollars en réparation de ses 28 ans passés en prison. / PH. DAVID ROSSI

### LE SCANDALE

## Des centaines d'erreurs d'expertises mises au jour

Leurs aveux avaient fait frémir. Confondus par le rapport du Bureau de l'inspecteur général du ministère de la Justice, les agents fédéraux avaient fini par l'admettre dans un communiqué conjoint avec le ministère, en 2015. Des conclusions scientifiques erronées, en particulier des expertises capillaires menées dans les années 80 et 90, avaient conduit à la condamnation d'au moins 60 prisonniers, dont trois avaient été exécutés.

Le scandale avait été révélé par le Washington Post trois ans plus tôt. L'un des trois détenus, exécuté au Texas en 1997, n'aurait pas encouru la peine capitale sans ces éléments à charge défectueux. Un autre détenu était innocenté vingt-sept ans après sa condamnation et au moins cinq autres verdicts étaient annulés après que "les analyses erronées et les témoignages scientifiquement intenables" d'un expert du FBI ont été mis au jour (1).

Dans ce contexte de défiance envers "les experts d'État", plusieurs prisonniers avaient été indemnisés pour leur condamnation à tort. En juin 2009, un jury fédéral du Texas allouait 5 millions de dollars à Georges Rodriguez, condamné à soixante ans de prison en 1987 pour l'enlèvement et le viol d'une adolescente alors qu'il avait un alibi solide. L'accusation reposait sur la présence d'un de ses cheveux dans les sous-vêtements de la jeune victime. Un test ADN effectué par un laboratoire indépendant, en 2004, avait cependant exclu la présence d'un cheveu du condamné. L'année suivante, le verdict rendu... dix-huit ans plus tôt, était infirmé. En réparation, il obtenait donc 5 millions de dollars, reversés en grande partie à ses avocats... (2)

En 2012, c'est le tribunal de district de Co-

lumbia qui accordait 13,2 millions de dollars à Santae A. Tribble, condamné l'année de ses dix-sept ans pour le meurtre d'un chauffeur de taxi commis en 1978 sur la base d'analyses capillaires défectueuses. Des tests ADN l'innocentaient trente ans plus tard.

Dans sa décision, le juge avait insisté sur "le



ours d'injustice" vécu par Santae A. Tribble, et "son épreuve qui ne l'a pas seulement privé de liberté mais ruiné sa vie, le laissant brisé, corps et esprit, littéralement mourant." (2)

Quelque 2500 cas suspects seraient réexaminés. En 2015, à la suite du communiqué du FBI et du ministère de la justice, le Wa-

shington Post indiquait que dans 342 dossiers d'ores et déjà ouverts, les experts avaient conclu 268 fois à la correspondance de cheveux découverts sur une scène de crime et ceux de l'accusé. Dans 95 % des cas, il s'agissait d'erreurs ou de conclusions excessives... Le FBI avait assuré que cela n'arriverait plus car désormais les experts employaient pour leurs analyses l'ADN mitochondrial (transmis par la mère) des cheveux et il s'engageait, aux côtés du ministère, à prendre "des mesures immédiates pour s'assurer que ces accusés sont bien informés que leur peine a pu être entachée par des analyses et des témoignages peu fiables". (1)

Pierryck Castellazzi compte sur cette perte de crédibilité pour plaider sa cause, même si lui conteste l'interprétation d'une empreinte digitale partielle. "L'affaire Brandon Mayfield illustre parfaitement les limites de ce genre d'expertise", assure-t-il. Cet avocat de l'Oregon avait été accusé d'être l'un des kamikazes de l'attentat de Madrid en 2004. Des experts avaient certifié que l'empreinte retrouvée sur une partie de la bombe était la sienne. Il avait finalement été mis hors de cause avec l'arrestation du vrai terroriste par la police espagnole... "L'état actuel de la science ne permet pas d'affirmer qu'une empreinte digitale ne provient que d'une seule personne, insiste Pierryck. Mais c'est exactement ce qui a été déclaré lors de mon procès." L'expert du FBI qui en avait attesté ne pourra pas en témoigner. Il est décédé en 1999.

L.S.

(1) La Croix et l'AFP, avril 2015

(2) Prison Legal News janvier 2010 et septembre 2016

### L'INTERVIEW DE M<sup>e</sup> MOLINA AVOCAT

## "Nous contestons l'interprétation d'une empreinte digitale"

Installé à Marseille, M<sup>e</sup> Molina a acquis une expérience en matière de droit pénal international grâce à ses activités au sein de l'Observatoire international des avocats et d'Avocats sans frontières France. Membre du Barreau pénal international, il est aussi inscrit sur la liste des avocats auprès de la Cour pénale internationale de La Haye.



■ Comment avez-vous été amené à vous occuper du cas de Pierryck Castellazzi ?

Lorsqu'il est rentré en France, il a cherché les moyens d'engager une procédure contre le FBI. En faisant des recherches, il a identifié ADPFE, la structure d'assistance de défense pénale des Français de l'étranger que j'ai fondée en 2015.

■ A quoi sert cette structure ?

Elle met au service des Français, auteurs ou victimes d'infractions pénales à l'étranger, et de leurs familles, l'intervention rapide d'avocats spécialisés dans diverses régions du monde. Si besoin, elle joue un rôle d'alerte médiatique et diplomatique afin d'activer la protection consulaire. Depuis sa création, ADPFE est intervenue dans le cadre d'accidents collectifs, dont l'affaire "Dropped" à la suite du crash d'un hélicoptère en Argentine, pour des crimes de droit commun en Australie ou en Thaïlande, et en matière d'extradition.

■ Quel est le but de votre plainte contre le FBI ?

Contester civilement les fautes commises lors de l'enquête et de l'audience, à travers l'analyse erronée et imprudente d'un agent du FBI, et de réclamer une indemnité, évaluée à 20 millions de dollars.

■ Le FBI a été mis en cause pour des expertises douteuses, mais surtout capillaires. Vous, vous contestez une empreinte digitale... Nous contestons l'interprétation de cette empreinte partielle mêlée au sang de la victime, retrouvée sur une latte de bois. En l'état de la science, l'expert ne pouvait pas certifier qu'elle appartenait à M. Castellazzi. Renseignement : contact@adpfe.fr